

LA

R.A.P.

REVUE DE L'APPLICATION DES PEINES

SEPTEMBRE 2008

Le mot de la Présidente

Ecrire « Le mot de la Présidente », voilà un exercice nouveau qui me paraît bien difficile mais auquel je réponds bien volontiers tant la Présidence de l'ANJAP est une mission intéressante. Défendre l'intérêt de tous demande un engagement total, passionnant.

Quand j'ai accepté la présidence de l'ANJAP je savais que j'allais pouvoir compter sur le précieux soutien de Ludovic FOSSEY dont l'expérience professionnelle à la Chancellerie et à Créteil, complète très bien la mienne sur le terrain, en Outre Mer, en Eure et Loir, et maintenant à LAVAL.

Je savais également pouvoir m'appuyer sur les membres du CA qui enrichissent le débat d'idées à l'occasion des rencontres que nous avons une journée entière un mois sur deux .

Ce que je pressentais, c'était la charge de travail, la disponibilité nécessaire et indispensable à cette fonction, et là dessus, je ne suis pas déçue car ce que je n'avais pas imaginé, c'est l'aura que Mickaël, Eric, et les autres avant eux, avaient donné à l'ANJAP.

Il est étonnant de constater le nombre et la variété des interlocuteurs qui veulent avoir l'avis de l'ANJAP, son point de vue, ses arguments, son témoignage sur tel ou tel sujet.

Certes, la future loi pénitentiaire nous place dans la situation d'être non seulement interlocuteurs, mais également acteurs, auteurs de nombreuses propositions, mais la présence de l'ANJAP est réclamée bien au delà de ce seul sujet.

Ainsi l'ANJAP a été sollicitée pour la refonte de la fonction Infocentre d'APPI, entendue par les parlementaires, Assemblée Nationale et Sénat, sur la loi dite de rétention de sûreté, invitée par l'Inspection Générale des Services Judiciaires à propos des conférences sur les aménagements des peines et, par la Commission chargée du rapport sur la détention provisoire pour témoigner des conséquences de la surpopulation pénale sur celle ci.

A travers ces auditions et les réunions de travail sur la Loi pénitentiaire je découvre « les dessous de la loi », résultats de "lobbying" importants, de luttes d'influence, de stratégies de communication, d'utilisation des statistiques etc.... auxquels nous devons prendre part.

Je constate combien certains de nos interlocuteurs malgré tous leurs efforts semblent mal connaître la réalité, certes variée, du terrain, je constate également combien la parole de l'ANJAP intéresse, interroge et est écoutée avec sérieux.

Mais dans le brouhaha des « jeux » d'influence, est-elle entendue ? Nous devons y veiller .

Comptez sur moi, sur nous, pour y mettre toute notre énergie, mais sans vous, sans votre adhésion, sans les réponses que vous nous apportez lorsque nous sollicitons des informations statistiques ou autres, les résultats ne seront pas à la hauteur de nos espérances .

*Je vous remercie sincèrement de votre aide et de ce que chacun apporte à l'ANJAP qui nous réunit et dont nous pouvons être fiers
Cordialement,*

*Martine LEBRUN, Présidente de l'ANJAP,
V.P.A.P. LAVAL*